

Maroc/libre-échange: Quel impact?

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 24-02-2009 20:13:07

- Un outil récemment développé pour évaluer l'effet du libre-échange sur l'économie nationale

Où en est actuellement le Maroc dans sa stratégie d'adhésion aux zones de libre-échange? C'est la question à laquelle tente de répondre une pléiade d'experts des différents ministères et de la Banque mondiale lors d'un atelier qui se tiendra aujourd'hui à Rabat. La rencontre vise essentiellement la présentation du modèle IMPALE (Impact des accords de libre-échange).

Un programme réalisé par le ministère du Commerce extérieur en collaboration avec la Banque mondiale. Il s'agit du dernier-né des modèles calculables d'équilibre. Celui-ci est spécialement dédié à l'examen de l'impact des accords de libre-échange, signés ou en cours de négociation, sur l'économie marocaine. «Un outil complexe qui peut être utilisé à plusieurs fins, notamment l'évaluation des impacts, tels que ceux des plans sectoriels, de la réforme tarifaire, du taux de change et des cours de pétrole» annonce-t-on au ministère du Commerce extérieur. Une méthode qui, de fait, permet une estimation crédible de l'incidence de certaines politiques économiques et commerciales. «L'objectif de ce genre d'atelier est essentiellement de sensibiliser les participants de l'administration et du secteur privé à l'utilité de ce type de modèle en tant que moyen d'aide à la prise de décision», indique-t-on au ministère. Rappelons que plusieurs franges de la société civile, ainsi que bon nombre d'industriels et d'opérateurs dans différents secteurs économiques, n'ont pas cessé de tirer la sonnette d'alarme. Ces derniers craignent que les accords de libre-échange, signés par le Maroc, dans un cadre bilatéral ou avec des groupements régionaux, ne puissent avoir des répercussions néfastes sur l'économie nationale. Déjà, lors des négociations de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis en 2004, industriels et agriculteurs avaient averti le gouvernement contre les «effets pervers de certaines clauses de l'accord», autant sur le niveau des investissements qui iraient en baisse que sur celui de la faible compétitivité des produits locaux face aux produits américains, largement subventionnés. L'autre «menace», plus immédiate cette fois, se situe au niveau du fameux accord d'Agadir, signé entre le Maroc, la Jordanie, l'Egypte et la Tunisie. Ce dernier n'en finit pas de susciter les pires inquiétudes dans les milieux agricoles marocains (notamment ceux spécialisés dans la filière rizicole), ainsi que parmi les industriels de l'agroalimentaire.

La menace est d'autant réelle que le gouvernement marocain, en vertu de certaines clauses restrictives contenues dans les accords de libre-échange, «ne peut s'octroyer le luxe de subventionner son agriculture et encore moins de soutenir ses propres produits à l'export».

Compétitivité réduite

DE l'avis de plusieurs ONG marocaines, le tissu industriel national souffre d'une faiblesse de structures financières, et d'une insuffisance d'investissements, ce qui pénalise sa compétitivité. Or les conventions de libre-échange conclues avec certains Etats très compétitifs, à l'instar de la Turquie ou des Etats-Unis, peuvent rudement porter atteinte à certains secteurs-clés de l'économie nationale. La technique utilisée pour pallier ce problème consiste donc à faire de la franchise

douanière totale un objectif à atteindre progressivement entre les pays et non de façon brutale. Ensuite, elle suppose d'appliquer les accords de suppression des tarifs douaniers de façon non réciproque, pendant une durée déterminée, en faveur de l'Etat dont il convient de protéger l'économie, avant d'arriver à «la parité».

Mohamed MOUNADI
L'économiste